

# SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS ÉCOLOGIQUEMENT ET SOCIALEMENT RESPONSABLES



Afin d'encourager les acheteurs publics dans la voie des achats responsables le législateur a organisé les possibilités d'insérer des considérations environnementales et sociales dans les contrats.

Ainsi le code de la commande publique (CCP), entré en vigueur en avril 2019, intègre les dispositions de la Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire et de la Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. L'article L 2111-3 CCP prévoit la mise en place d'un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables, le SPASER.

D'autre part, l'Etat réalise périodiquement un plan national d'action pour les achats publics durables (PNAAD) dont le plus récent concerne la période 2022-2025 et définit l'achat public durable comme intégrant notamment des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social, et favorisant le développement économique.

Pour le Groupe Valophis, qui gère un patrimoine de plus de 50 000 logements dans toute l'Île-de-France et intervient sur l'ensemble des métiers du logement social, gestion, aménagement, rénovation urbaine et réhabilitation, construction en locatif et en accession sociale à la propriété, la commande publique

contribue à la mise en œuvre des objectifs d'achat public durable (satisfaction de ses clients, entreprise socialement et écologiquement responsable).

Le schéma de promotion des achats responsables répond aux exigences fixées dans le Code de la commande publique qui impose la prise en compte, lors de la définition des besoins, des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale.

À cet effet, le schéma proposé formalise les actions en matière d'achat public responsable en prenant en compte les aspects environnementaux, sociaux, et économiques, ainsi que les intérêts de toutes les parties prenantes. Il couvre la période 2024 - 2026 en cohérence avec le projet d'entreprise Valophis 2026.

LE SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES DOIT CONTRIBUER À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE PROTECTION OU DE MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT, DE PROGRÈS SOCIAL ET FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EN VEILLANT À L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE ET ÉCONOMIQUE.

## LES ENGAGEMENTS DU GROUPE VALOPHIS EN MATIÈRE D'ACHAT PUBLIC RESPONSABLE

POUR LA PÉRIODE 2024-2026

Le schéma se présente sous la forme de trois axes décomposés en actions à mettre en œuvre sur la période triennale:



DES ACHATS MOBILISÉS SUR LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX



DES ACHATS MOBILISÉS SUR LES ENJEUX SOCIAUX



DES ACHATS MOBILISÉS SUR L'EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE

### 1 DES ACHATS MOBILISÉS SUR LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

2024/2025

- **Promouvoir l'économie circulaire**, prévenir la production des déchets et assurer leur valorisation
- **Intégrer dans les marchés des critères environnementaux pertinents :**
  - **Propreté du chantier** et prévention des pollutions
  - **Gestion des déchets**
  - **Expertise en réglementation thermique et environnementale** pour les marchés de maîtrise d'œuvre ou d'assistance au maître d'ouvrage.

2025/2026

- **Développer la performance énergétique** des produits ou installations
- **Diminuer/limiter l'Impact carbone/consommation d'énergie**
- **Augmenter la part des marchés** dont les livraisons reçues sont transportées principalement par des moyens décarbonés
- **Poursuivre le soutien aux activités éco-responsables** engagées depuis 2021 dans le cadre du CPOM 2021-2026 afin d'encourager la prévention des déchets, l'économie circulaire, le recyclage chez nos locataires.

### 2 DES ACHATS MOBILISÉS SUR LES ENJEUX SOCIAUX

2024/2025

- **Favoriser l'insertion** des publics éloignés de l'emploi et de personnes en situation de handicap, Développer les clauses d'insertion dans les marchés et élargir les dispositifs pour favoriser l'insertion :
  - **Poursuivre la démarche engagée depuis 2021** dans le cadre du CPOM 2021-2026 et développer nos actions sur l'axe « bailleur social acteur socialement responsable ».
  - **Poursuivre la démarche de recours aux structures de l'insertion** par l'activité économique (IAE) dans le cadre des plans d'actions « abattement de TFPB en QPV ».

- **Réserver une part des marchés** aux structures d'insertion par l'activité économique :

- **Poursuivre nos actions pour développer la part des marchés réservés** en travaillant avec les structures de l'économie sociale et solidaire ou via des achats de faibles montants.

2025/2026

- **Intégrer des critères relatifs à la performance** dans la protection ou la formation des salariés, en lien avec la prestation commandée, Emettre 100 % des marchés avec un rappel des obligations légales en matière de non-discrimination.

### 3 DES ACHATS MOBILISÉS SUR L'EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE

2024/2025

- **Tous les dossiers de consultation comportent une trame de mémoire technique** qui permet de guider et faciliter l'examen et la comparaison des offres.
- **Exploiter les procédures et les outils permettant aux entreprises de se démarquer** par des solutions innovantes : variantes, PSE...

- **Utiliser le sourcing et le benchmark**

2025/2026

- **Mettre en œuvre/renforcer les bilans de fin d'opération** et le retour d'expérience sur les bonnes pratiques et les erreurs à éviter.
- **Développer une politique d'achats** par famille d'achats.

#### SUIVI DU SPASER

Un bilan annuel sera effectué par les directions et présenté au comité de direction.